FRC 3 14681
Case FRC 20801

LIBERTÉ. ÉGALITÉ.

Paris, le 20 brumaire an 8 de la République française.

LAUSSAT,

DÉPUTÉ AU CORPS LÉGISLATIF PAR LE DÉPARTEMENT DES BASSES-PYRÉNÉES,

A SES COMMETTANS,

Sur la révolution des 18 et 19 Brumaire.

Mes Concitoyens,

Une grande révolution vient de s'opérer : je ne l'avois point tramée ; mais je l'ai embrassée de toute mon ame, et je l'ai secondée à mes périls et risques. Je vous dois un compte succinct de mes motifs.

La République tomboit de toutes parts en ruine : au dedans, au dehors, dans le gouvernement, dans l'administration, je voyois en toute occasion qu'il sembloit n'y avoir d'harmonie et d'ensemble que pour sa dissolution.

Arrivé au Corps législatif avec le dessein de défendre religieusement le dépôt de la Constitution, et de tâcher qu'il suffît de ses propres moyens pour en corriger les vices, je ne tardai pas à sentir la vanité de cette pensée.

THE NEWBERRY LIBRARY

Un mouvement rétrograde emportoit alors les Conseils : il falloit l'arrêter et en changer la direction. Je n'ai pas à me reprocher d'avoir été un seul moment d'avis de l'expédient qu'on employa. Le 18 fructidor anéantit le pouvoir législatif : du 18 fructidor naquit le 22 floréal, qui anéantit la souveraineté du peuple ; des 18 fructidor et 22 floréal naquit le 30 prairial, qui anéantit à son tour le pouvoir exécutif. . . . Que nous restoit-il donc d'une Constitution républicaine ? que nous restoit-il de la République organisée? la dissonance et la discorde y étoient par-tout : c'étoit une lice incessamment ouverte où les ambitieux, les intrigans, les dilapidateurs secrets, les voleurs publics se disputoient le sort et les dépouilles des citoyens et de la cité ; une lice, où plus on étoit perdu de mœurs et audacieux dans le crime, plus on étoit sûr de fortune et d'impunité.

En quel recoin pouvoit-on se promettre de jouir, ou de la liberté politique, ou de la liberté civile, ou de la liberté même domestique ?

Qu'avions-nous de stable ? étoit-ce le gouvernement ? étoit-ce les lois ? étoit-ce les institutions ? étoit-ce même la propriété ?

Qu'on me cite l'instant où celui qui n'étoit pas oppresseur ne fut pas opprimé ; où, sur tous les points, un parti vaincu ne conspirât pas constamment le renversement du parti vainqueur ; où une révolution n'allât pas perpétuellement se préparant, se formant ou s'accomplissant.

De tous côtés, le danger nous environnoit et nous pressoit. Pendant que la guerre civile embrasoit l'Ouest, et que nos armées triomphantes, pour ainsi dire, par leur seule vocation et leur seul instinct, étoient cependant par-tout dans la faim et la plus affreuse nudité, toutes les sources du trésor public étoient, les unes détournées, la plupart taries ; nous n'avions même pas de quoi solder, lever et faire marcher nos bataillons ; le mal, dont nos victoires avoient suspendu un instant les progrès, gagnoit néanmoins rapidement, et déja approchoit du cœur : qu'y opposions-nous ? nous passions, les jours, les décades, les mois, à des disputes puériles d'amour-propre et à des luttes scandaleuses de parti ; c'étoit à qui balanceroit, entraveroit, raviroit, travailleroit en sens opposés les majorités dans les Conseils et dans le Directoire : l'action du gouvernement étoit paralysée ; des vœux impies alloient en secret et même ouvertement jusqu'à desirer, appeler et attendre impatiemment des malheurs.

Mais que vous parlé-je de cette déplorable situation ? quel est l'homme si indifférent ou si hébêté à l'œil de qui elle échappât ? Cet état ne pouvoit durer ; tout le monde le sentoit et le disoit. Il étoit des hommes nourris dès long-temps dans l'élément et le besoin des

troubles et des factions, qui aspiroient à nous sauver; mais comment? Quoi qu'on prétende, mes concitoyens, et quelles que fussent les intentions générales, le jour où ils auroient eu cinq minutes de domination, eût été, par leurs habitudes et par la force même des choses, le premier jour d'une nouvelle Convention.

La Convention déclara la République. Oubli à ses Robespierre et à ses Amar, à ses Carrier et à ses Collot, à ses tribunaux et à ses mille et mille comités révolutionnaires, à ses assemblées populaires, à ses épurations, à ses arrestations, à ses guillotines, à ses mitraillades, à tant et tant d'injustices, à tant et tant de persécutions, à tant et tant de scélératesses et d'horreurs; gloire éternelle à la Convention qui déclara la République et conserva la France. Mais aujourd'hui, avec la moindre réflexion, il est impossible de ne pas reconnoître qu'une Convention après avoir reproduit les mêmes ou de plus grandes calamités, détruiroit dans le sang la République, et livreroit la France épuisée au partage des rois.

Il falloit, mes concitoyens, choisir entre une Convention infailliblement suivie de ces résultats, et ce que nous avons fait sous les espérances et les probabilités les mieux fondées d'une prochaine Constitution essentiellement républicaine et essentiellement solide. Mes garans et mes présages en sont : la haine de la tyrannie, qui depuis dix ans a jeté des profondes racines dans le sein du Peuple français; les clartés dont la civilisation et les sciences ont inondé le Monde; les principes, et les vertus, et la gloire, et la vie entière des hommes que les circonstances nous ont forcés de présenter armés d'un immense pouvoir à vous et à toutes les nations; le républicanisme, la moralité et le dévouement de ceux que la représentation nationale a associés à cette grande entreprise; enfin les destinées désormais impérissables de la liberté humaine.

Si ma confiance est bientôt justifiée, les bénédictions et le bonheur de la France républicaine m'absoudront à vos yeux de la part que j'ai prise à ce mouvement; si au contraire les événemens trompoient mes intentions et mes efforts, je dépose ici d'avance en vos mains, mes concitoyens, mon acte d'accusation, et l'arrêt de ma honte et de ma mort.

Salut et respect.

Signé, P. C. LAUSSAT.

BAUDOUIN, Imprimeur du Corps législatif.